

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 152

présenté par
Mme Besse

ARTICLE 3

Compléter l’alinéa 5 par les mots :

« mais aussi du management et de la gestion des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à introduire les thématiques de la gestion managériale et financière d’une entreprise dans les programmes d’enseignements agricoles.

En effet la gestion d’une exploitation agricole fait appel à des compétences d’un chef d’entreprises ; compétences à acquérir dès la période d’enseignement.

Cet amendement a été construit avec les Jeunes Agriculteurs.